



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 178

Texte de la question

HÉBERGEMENT D'URGENCE

M. le président. La parole est à M. Franck Reynier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Franck Reynier. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, mesdames, messieurs les ministres, ma question s'adresse à Mme la ministre du logement et de la ville

Madame la ministre, depuis quelques semaines, des familles campent à tour de rôle rue de la Banque à Paris. Le week-end dernier, un SDF d'une soixantaine d'années a été retrouvé mort dans les quartiers nord de Marseille. Les grands froids qui sont revenus sur le pays la semaine dernière demandent la plus grande vigilance et la plus grande mobilisation.

Beaucoup de villes - notamment Montélimar, dont je suis maire - ont mis en place un SAMU social et de très nombreuses associations caritatives agissent avec la plus grande détermination pour le respect de la dignité humaine. Nous n'avons pas la naïveté de les confondre avec les agitateurs professionnels qui poussent cyniquement des hommes, des femmes et des bébés à sortir des hôtels pour aller dormir dans le froid sous des tentes de fortune. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)
Devant les caméras, ils ont la main sur le cœur et exigent des solutions à cor et à cri, mais dès que les projecteurs s'éteignent, dès que les pouvoirs publics proposent d'étudier la situation des personnes en question, ils refusent catégoriquement de donner la liste de ces familles. Ils se moquent éperdument du travail de tous ceux qui, jour après jour, essaient de trouver des solutions pour ceux qui n'ont plus de toit.

Mme Martine Billard. Mensonge !

M. Franck Reynier. Au XXI^e siècle, il devient de plus en plus inacceptable de voir des hommes et des femmes mourir de froid dans un pays comme la France.

Ce scandale doit cesser, madame la ministre. Notre majorité a consacré par une loi le droit au logement et à l'hébergement opposable, qui doit devenir effectif l'an prochain. Sans attendre, nous aimerions avoir un état des lieux du dispositif mis en place pour affronter les longs mois d'hiver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du logement et de la ville.

Mme Christine Boutin, *ministre du logement et de la ville*. Monsieur le député, je vous remercie de votre question, qui me permet de faire le point sur l'action menée en réponse aux problèmes d'hébergement.

M. Patrick Roy. Allô, allô !

Mme la ministre du logement et de la ville. Je vous en prie ! Je sais M. Reynier très sensible au sort des plus fragiles de ses concitoyens. Il dirige une ville moyenne qui a su mettre en place un numéro 115 ; j'aimerais que beaucoup d'autres en fassent autant !

Nous disposons actuellement de 35 000 places dans les CHRS, de 6 500 places de stabilisation et de 11 000 places en centre d'hébergement d'urgence. Depuis six mois, quatre actions fortes ont été menées.

Tout d'abord, j'ai pris une circulaire " grand froid " dès le 19 octobre dernier, laissant aux préfets le soin de décider du niveau adéquat de mobilisation et d'hébergement.

Ensuite, deux conventions ont été signées. La première l'a été au mois de juillet avec les organismes du 1 %, pour libérer 3 000 logements HLM en trois ans, en faveur notamment des travailleurs pauvres. La seconde a été signée avec l'ANAH et les organismes du 1 % pour remettre sur le marché 70 000 logements vacants en cinq

ans.

Par ailleurs, la situation n'est pas la même sur tout le territoire. Il y a quatre zones tendues : le Nord, la région PACA, et plus encore les Bouches-du-Rhône, et l'Île-de-France. S'agissant de cette dernière, j'ai installé ce matin la conférence régionale de l'hébergement avec deux groupes de travail, l'un qui suivra l'application du plan hiver 2007-2008, et l'autre, dont j'attends avec intérêt les propositions, qui doit se concentrer sur la nouvelle gouvernance et la mutualisation des besoins.

S'agissant, enfin, de la rue de la Banque, je ne peux pas loger des personnes dont je ne connais pas le nom. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Voilà maintenant trois semaines que je demande en vain au président de l'association de me donner une liste nominative. Le ministre du logement peut reloger non pas des catégories, mais des personnes, des femmes, des hommes et des enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 178

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 novembre 2007